**N° 8443**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

**PROJET DE LOI**

**portant modification de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées**

Le présent projet de loi a pour objet de porter modification de l’article 1*bis*, paragraphe 4, de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées en y ajoutant la référence à la Convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications relatives à l’enseignement supérieur (ci-après « Convention mondiale »), adoptée par la Conférence générale de l’UNESCO le 25 novembre 2019.

Au Luxembourg, ladite Convention mondiale a été approuvée par la loi du 29 mars 2024, ratifiée le 20 juin 2024, et l’entrée en vigueur a eu lieu le 20 septembre 2024. Elle vise à compléter les conventions régionales existantes en matière de reconnaissance des qualifications de l’enseignement supérieur, en particulier la Convention européenne relative à l’équivalence des diplômes donnant accès aux établissements universitaires, signée à Paris en 1953, et la Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l’enseignement supérieur dans la région européenne, signée à Lisbonne en 1997. Son objectif est d'établir un cadre global pour la reconnaissance des qualifications, renforçant ainsi l'harmonisation internationale.

Le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse distingue actuellement les diplômes ouvrant l'accès à l'enseignement supérieur selon l'origine des pays signataires des Conventions de Paris et de Lisbonne ainsi que des pays tiers. Bien qu'un système d'évaluation des qualifications de pays tiers soit déjà en place, l'intégration de la Convention mondiale s'avère dorénavant essentielle. Désormais, les détenteurs de diplômes de pays signataires de cette Convention mondiale bénéficieront des mêmes dispositions et de la même procédure de reconnaissance que les détenteurs de diplômes délivrés par des pays ayant signé la Convention de Paris ou la Convention de Lisbonne, avec une réduction des frais liés la demande de reconnaissance de leur diplôme de 125 à 75 euros.